

ACTE D'ADHÉSION AUX STATUTS DE LA SACD

SACD SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES

11^{bis}, rue Ballu, 75009 Paris / tél. +33 (0)1 40 23 44 55 / fax +33 (0)1 45 26 74 28 – www.sacd.fr
Rue du Prince Royal, 87 – 1050 Bruxelles – Belgique / tél. +32 2 551 03 20 / fax +32 2 551 03 25 – www.sacd.be
4446 b, Saint-Laurent, bureau 605, Montréal – Québec H2W1Z5 – Canada / tél. +1 514 738 88 77 – www.sacd.ca

VOUS POUVEZ ADHÉRER À LA SACD SI VOUS REMPLISSEZ L'UNE DES CONDITIONS SUIVANTES

LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE QUI VOUS DONNE TOUTES LES INDICATIONS POUR REMPLIR L'ACTE D'ADHÉSION ET PRÉCISE LES PIÈCES À JOINDRE

1 / Vous êtes auteur d'une œuvre créée ou en cours de création, relevant du répertoire de la SACD.

• Œuvre dramatique (œuvre spectacle vivant)

La date de représentation de votre œuvre est programmée ou vous avez signé un contrat de commande à l'écriture ou un contrat particulier de représentation.

• Œuvre audiovisuelle

Vous avez signé un contrat de cession de droits.

REMPLIR LES PAGES 2, 3, 4, 5, 6

2 / Vous êtes en stage de fin d'études ou diplômé(e) d'une école audiovisuelle, de cinéma ou d'un conservatoire d'écriture reconnu par la SACD.

nom de l'établissement

adresse de l'établissement

REMPLIR LES PAGES 1, 2, 4, 5, 6

3 / Vous êtes l'héritier(e) d'un auteur décédé, non membre de la SACD de son vivant, dont l'œuvre va être représentée ou diffusée.

REMPLIR LES PAGES 2, 3, 4, 5, 6

4 / Vous êtes parrainé(e) par deux auteurs membres de la SACD ayant le grade de sociétaire.

nom et prénom parrain 1

nom et prénom parrain 2

REMPLIR LES PAGES 1, 2, 4, 5, 6

Vous êtes cessionnaire, reportez-vous au formulaire d'adhésion prévu à cet effet.

Contactez le Pôle Auteurs-Utilisateurs

COORDONNÉES

* Champs obligatoires

À COMPLÉTER CONFORMÉMENT À VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ
DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE ACTE D'ADHÉSION, VOIR NOTICE EXPLICATIVE PAGE 4

ÉTAT CIVIL * (Tout changement d'état civil doit être signalé à la SACD sans délai.)

M	M ^{me}	nom de famille	<input type="text"/>
	prénom(s)	nom d'usage	<input type="text"/>
	pseudonyme(s) nom	prénom(s)	<input type="text"/>
	né(e) le	à	département
	pays de naissance		nationalité
appartenance à une autre société d'auteurs française ou étrangère		oui	non
si oui, nom de la société d'auteurs		<input type="text"/>	
n° de Sécurité Sociale (si résident français)		<input type="text"/>	
qualité	auteur	légataire ou héritier de	<input type="text"/>
autre activité professionnelle		<input type="text"/>	

CONTACTS *

tél.	<input type="text"/>	mobile	<input type="text"/>
e-mail	<input type="text"/>	site web	<input type="text"/>

ADRESSE POSTALE *

n° et voie	<input type="text"/>		
code postal	<input type="text"/>	ville	<input type="text"/>
		pays	<input type="text"/>

ADRESSE FISCALE *

 (si celle-ci est différente de votre adresse postale)

Il s'agit de l'adresse à laquelle vous êtes domicilié(e) au regard de l'administration fiscale pour la déclaration des revenus et le paiement des impôts. *Tout changement d'adresse fiscale doit être signalé à la SACD sans délai.*

n° et voie	<input type="text"/>		
code postal	<input type="text"/>	ville	<input type="text"/>
		pays	<input type="text"/>

CORRESPONDANCES *

nom à utiliser par la SACD dans les correspondances *

langue à utiliser par la SACD dans les correspondances français anglais

Vous serez informé(e) par mail de la mise en ligne de tout nouveau document sur votre espace dont vous recevrez les codes d'accès prochainement.

Si vous souhaitez uniquement recevoir tout document par voie postale, cochez cette case
Dans ce cas, les délais de conservation de vos documents sur votre espace seront réduits de 5 à 2 ans.

IDENTIFICATION DE L'ŒUVRE

* Champs obligatoires

TITRE DE L'ŒUVRE MOTIVANT VOTRE ADHÉSION *

sous-titre

DRAU_DOSADHESION_9_1403

ŒUVRE DRAMATIQUE

DISCIPLINE DE L'ŒUVRE *

- arts de la rue
- chorégraphie
- cirque
- musique
- théâtre

GENRE DE L'ŒUVRE *

- pièce de théâtre
- sketch / humour / one man show
- opéra
- opérette
- théâtre musical
- comédie musicale
- sons et lumières
- mime
- marionnettes

FONCTION * auteur texte chorégraphe compositeur metteur en scène adaptateur

1^{ère} exploitation * amateur professionnelle

date de la première représentation

OU date du contrat de commande (*copie de votre contrat à joindre à votre bulletin de déclaration*)

nom de la compagnie productrice

adresse

tél. e-mail

ŒUVRE AUDIOVISUELLE

DISCIPLINE DE L'ŒUVRE *

- cinéma
- création interactive
- radio
- télévision

GENRE DE L'ŒUVRE *

- fiction
- sketch et / ou humour
- remake
- spin off
- docufiction
- suite
- texte(s) de liaison ou de présentation
- comédie musicale

FONCTION * scénariste réalisateur graphiste

date du contrat de production ou de commande

date de la première diffusion

nom du producteur ou du diffuseur

adresse

tél. e-mail

« Même si les œuvres que vous avez déjà créées ne sont plus exploitées à ce jour, vous devez impérativement les déclarer au répertoire de la SACD et ce afin de nous permettre d'intervenir pour la perception de vos droits dans le cas où celles-ci feraient l'objet d'une nouvelle exploitation »

APPORT *

* Champs obligatoires

VOIR IMPÉRATIVEMENT LA NOTICE PAGES 5 et 6

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement général de la SACD et y adhérer.
Je prends l'engagement d'en exécuter les prescriptions, notamment celles qui ont trait aux interdictions et réserves.

JE FAIS APPORT À LA SACD *, du fait même de mon adhésion et pour la durée de la Société, des droits visés à l'article 1-II des statuts ⁽¹⁾ sur :

l'ensemble de mes œuvres dramatiques et audiovisuelles

Même si vous créez aujourd'hui pour l'audiovisuel ou le spectacle vivant, vous pouvez adhérer à la SACD pour l'ensemble des répertoires gérés par elle.

OU

une catégorie d'œuvres (précisez laquelle) :

mes œuvres dramatiques

ou

mes œuvres audiovisuelles

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous limitez votre apport à une seule catégorie d'œuvres, le taux de la retenue statutaire sera majoré (voir notice page 5).

POUR LES TERRITOIRES SUIVANTS *

Œuvres dramatiques (cochez **une** des 4 cases suivantes) :

le monde entier

les pays à perception directe (France, Belgique, Canada, Grand-duché du Luxembourg, Principauté de Monaco)
ET les pays étrangers dans lesquels existe une société de droit de représentation avec laquelle la Société a passé un contrat de représentation réciproque ⁽²⁾

les seuls pays à perception directe (France, Belgique, Canada, Grand-duché du Luxembourg, Principauté de Monaco)

la France, pour les auteurs non ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen

Œuvres audiovisuelles (cochez **une** des 2 cases suivantes) :

le monde entier

les pays à perception directe (France, Belgique, Canada, Grand-duché du Luxembourg, Principauté de Monaco)
ET les pays étrangers dans lesquels existe une société de droit de représentation avec laquelle la Société a passé un contrat de représentation réciproque ⁽³⁾

(1) Les droits visés à l'article 1-II des statuts sont : la gérance des droits d'adaptation et de représentation dramatiques ; le droit d'autoriser ou d'interdire la communication au public par un procédé quelconque, autre que la représentation dramatique, ainsi que la reproduction par tous procédés, l'utilisation à des fins publicitaires ou commerciales des œuvres. Lorsque les œuvres du répertoire de la Société ont fait l'objet d'une publication, la gestion du droit de l'auteur à percevoir toute rémunération au titre des systèmes de licence légale ou de gestion collective obligatoire, notamment la reprographie, la copie privée numérique, le prêt public en bibliothèques et l'exploitation numérique desdites œuvres lorsque celles-ci sont indisponibles, est assurée par la Société.

(2) voir notice page 9 (3) voir notice pages 10 et 11

MANDAT AMATEUR POUR LE SPECTACLE VIVANT

(même si vous adhérez aujourd'hui pour une œuvre audiovisuelle, nous vous recommandons de remplir ce mandat)

VOIR IMPÉRATIVEMENT LA NOTICE PAGE 7

Ce mandat permet à la SACD de délivrer en votre nom, toute autorisation relative à l'exploitation de vos œuvres dramatiques par les compagnies amateurs. En nous donnant mandat pour l'Amateur, vous bénéficiez automatiquement d'une visibilité accrue pour vos œuvres.

Les autorisations sont délivrées aux conditions pécuniaires, garanties et sanctions fixées dans les traités généraux signés avec lesdites compagnies ou, à défaut, aux conditions générales de la SACD.

Ce mandat couvre tous les territoires visés à la rubrique « APPORT » du présent acte d'adhésion.

Il peut être dénoncé ou modifié à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception. Cette dénonciation ou cette modification prendra effet à compter de la date de réception de la SACD. Les autorisations délivrées antérieurement à la date de modification ou de dénonciation demeurent valables.

Le mandat n'est pas obligatoire. Sans mandat confié à la SACD, vous serez interrogé-e pour autoriser au cas par cas les exploitations Amateurs de vos œuvres selon les modalités prévues à l'article 12 du Règlement général : les demandes d'autorisation vous seront adressées et vous disposerez d'un mois pour autoriser les représentations (le cas échéant en demandant des conditions supérieures à celles qui vous seront proposées) ou pour interdire les représentations. L'absence de réponse de votre part à l'issue de ce délai vaudra autorisation de votre part aux conditions proposées, sous réserve de votre droit moral.

A défaut de mandat confié à la SACD, la retenue statutaire sera multipliée par deux, compte tenu des frais de traitement occasionnés.

Pour confier le mandat amateur à la SACD, cochez la case ci-dessous

je donne mandat à la SACD

si oui, j'autorise la SACD à faire figurer mon nom sur les listes des fédérations de théâtre amateur

Mention CNIL :

Pour une bonne gestion de votre dossier, vous devez compléter soigneusement tous les champs obligatoires du présent acte d'adhésion. Le défaut de réponse à l'une des rubriques à caractère obligatoire ne permettra pas à la SACD de traiter correctement votre adhésion et la gestion de vos droits d'auteur.

Les données personnelles recueillies sur le présent acte d'adhésion ou communiquées ultérieurement, par tout moyen, à la SACD font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité principale est la perception et la répartition de vos droits.

Ce traitement a été déclaré auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le numéro 1330917.

Les destinataires des données sont les filiales de la SACD et ses principaux partenaires dont la liste est disponible auprès du CIL.

Nous vous informons que ces données pourront, le cas échéant, être transmises à un tiers autorisé par la SACD dans l'unique but de réalisation par ce tiers d'études statistiques liées au statut et à l'activité des auteurs membres de la Société et aux missions de cette dernière. Vous disposez de la faculté de vous opposer à cette transmission auprès du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de la SACD.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès permanent aux données vous concernant, ainsi que de la possibilité de demander leur actualisation (rectification, suppression de données périmées). Toute requête en ce sens devra être adressée au CIL de la SACD par voie postale à : SACD-CIL 11bis, rue Ballu Paris (75009), ou par mail à : cil@sacd.fr (joindre la copie de votre pièce d'identité à votre demande).

CONVOCAION ET VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Pour chaque assemblée générale, la SACD a l'obligation statutaire d'adresser, par voie électronique ou par voie postale, la convocation et le matériel de vote, à l'ensemble de ses associés.

Merci de lire les conditions suivantes avant de cocher la case correspondant à votre choix.

- *je souhaite recevoir par voie électronique la convocation et le matériel de vote afférents à chaque assemblée générale de la SACD qui aura lieu à l'avenir. Par voie de conséquence, je renonce au vote par correspondance postale.*
- *je suis informé-e que je dispose des autres modalités de vote prévues à l'article 37-II des statuts, à savoir le vote en séance et le vote électronique.*
- *je suis informé-e pouvoir à tout moment demander le rétablissement du vote par correspondance postale et l'envoi des documents correspondants, en adressant à la Société un courrier électronique avec accusé de réception ou une lettre recommandée AR (cette demande prendra effet à partir de l'assemblée générale la plus proche, pourvu qu'elle parvienne à la SACD au plus tard 45 jours avant ladite assemblée).*

J'accepte le vote électronique et atteste avoir pris connaissance des termes ci-dessus mentionnés

Je n'accepte pas le vote électronique

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au vote électronique dans le cadre des assemblées générales de la SACD et peuvent être utilisées à des fins de statistiques. Toutes les rubriques sont obligatoires. A défaut de réponse à l'une d'elles, la SACD ne pourra traiter votre demande.

Les destinataires des données sont les prestataires en charge des opérations de vote électronique et de vote par correspondance postale, lesquelles ont été déclarées auprès de la CNIL respectivement sous les numéros 1168797 et 1168798.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) par voie postale à : SACD-CIL 11bis, rue Ballu Paris (75009), ou par mail à : cil@sacd.fr (joindre la copie de votre pièce d'identité à votre demande).

Je reconnais être informé-e que mon adhésion est subordonnée à la validation de mon dossier et ne prendra effet qu'à cette date.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Signature

Admission validée le ____ / ____ / _____



IMPORTANT

COUVERTURE SOCIALE LIEE A LA PERCEPTION DE DROITS D'AUTEUR

Votre activité d'auteur vous permet d'accéder au régime général de la sécurité sociale.

Ce régime couvre un certain nombre de risques : maladie, maternité, invalidité, décès et permet de vous constituer le droit à une retraite versée par la caisse nationale d'assurance vieillesse.

En cas de problème de santé et d'incapacité de travail, ce régime peut, après étude de votre situation par votre centre de sécurité sociale, vous permettre de bénéficier d'indemnités journalières.

L'AGESSA (Association de Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs) est l'organisme qui s'occupe du recouvrement des cotisations sociales et de votre affiliation au régime général de la sécurité sociale.

Vos droits d'auteur sont assujettis à certaines cotisations sociales (maladie, maternité, invalidité, décès.). Elles sont prélevées sur vos rémunérations et réglées directement à l'AGESSA par la SACD, le producteur ou le diffuseur.

Mais l'assujettissement n'est pas suffisant pour donner droit à une couverture sociale.

Vous devez demander votre affiliation auprès de l'AGESSA qui calculera le montant de votre cotisation à l'assurance vieillesse dans la limite du plafond de la sécurité sociale (revenu annuel plafonné à 38 616 € pour 2016). Cette démarche est obligatoire à partir du moment où votre revenu d'auteur atteint 900 fois la valeur du SMIC (8649 € de revenus sur l'année 2015 pour une affiliation à l'AGESSA au 1er janvier 2016).

Si vous avez par ailleurs des revenus liés à une activité salariée, l'AGESSA en tiendra compte, vous cotiserez alors à l'assurance vieillesse sur la différence entre le plafond de la sécurité sociale et vos salaires.

Attention, cas particuliers.

Si vous êtes réalisateur, metteur en scène ou chorégraphe, sachez que les cotisations retraite « sécurité sociale » prélevées sur vos salaires d'intermittent sont calculées sur le plafond journalier de la sécurité sociale (177 € pour 2016) et non pas sur la totalité de votre rémunération. Il est donc important de vous affilier à l'AGESSA et de cotiser sur vos droits d'auteur afin de vous constituer le droit à une retraite plus représentative votre activité professionnelle et d'éviter les mauvaises surprises au moment de la liquidation de votre retraite.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'AGESSA : www.agemssa.org

Vous pouvez également vous adresser directement à l'AGESSA 11 bis rue de Bruxelles 75436 Paris CEDEX 09 tél : 01 48 78 25 00

Information couverture sociale -Contact SACD- :

Assistante sociale : Sabah ELMOSTEFA / tél : 01 40 23 44 43 / mail : sabah.elmostefa@sacd.fr

ACTE D'ADHÉSION AUX STATUTS DE LA SACD

NOTICE

SACD SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES

VOUS ALLEZ ADHÉRER À LA SACD

NOUS VOUS INVITONS À LIRE ATTENTIVEMENT CETTE NOTICE QUI VOUS DONNERA TOUTES LES INDICATIONS SUR L'ACTE D'ADHÉSION ET SES IMPLICATIONS

- L'acte d'adhésion est un document juridique, unique. Il doit être rempli lisiblement et ne doit comporter ni rature, ni surcharge, ni Tipp-Ex.
- Si vous êtes déjà membre d'une société d'auteurs étrangère, nous vous remercions de prendre contact avec le Pôle Auteurs.
- Avant de nous retourner votre acte d'adhésion, pensez à le dater et le signer.
- Pour les mineurs-es, votre signature doit être accompagnée de celle de la personne qui exerce l'autorité parentale, précédée de la mention manuscrite " bon pour autorisation parentale ".
- Pour les majeurs sous tutelle ou curatelle, contactez le Pôle Auteurs-Utilisateurs.

Si au cours de votre carrière, vos œuvres font l'objet d'une publication

Nous vous prions de nous le signaler afin que la SACD puisse percevoir et vous répartir les droits, conformément à l'article 1-II des statuts cité ci-après :

(...) Lorsque les œuvres du répertoire de la Société ont fait l'objet d'une publication, la gestion du droit de l'auteur à percevoir toute rémunération au titre des systèmes de licence légale ou de gestion collective obligatoire, notamment la reprographie, la copie privée numérique, le prêt public en bibliothèques et l'exploitation numérique desdites œuvres lorsque celles-ci sont indisponibles, est assurée par la Société.

Tout auteur ou compositeur réserve expressément l'exercice de son droit moral, perpétuel, inaliénable et imprescriptible. (...)

Pour toute information ou précision, contactez le Pôle Auteurs / tél. +33(0)1 40 23 44 55

SITUATIONS QUI PERMETTENT L'ADHÉSION À LA SACD

1 / Vous êtes auteur d'une œuvre créée ou en cours de création, relevant du répertoire de la SACD.

• **Œuvre dramatique (œuvre spectacle vivant)** : théâtre, opéra, comédie musicale, chorégraphie, mise en scène, cirque, sketch, spectacle de rue, mime, marionnette, sons et lumières, cabaret, spectacle d'humour, one man show, music-hall...

Votre adhésion est envisageable si une date de représentation est programmée ou si vous avez signé un contrat de commande à l'écriture ou un contrat particulier de représentation.

Si vous adhérez en qualité de metteur en scène, vous devez nous transmettre une copie du contrat que vous avez signé avec le producteur du spectacle précisant le pourcentage de vos droits de représentation en tant que metteur en scène.

• **Œuvre audiovisuelle** : film de cinéma, court, moyen, long métrage, fiction télévision, série TV, feuilleton, œuvre d'animation, fiction radiophonique, création interactive (jeu vidéo scénarisé)...

Vous devez avoir signé un contrat de cession de droits comportant impérativement la clause de réserve SACD. La clause de réserve SACD permet à la SACD de percevoir les rémunérations auprès des diffuseurs et de vous les répartir.

• **remplir les pages 2, 3, 4, 5, 6 de l'acte d'adhésion**

2 / Vous êtes en stage de fin d'études ou diplômé-e d'une école audiovisuelle, de cinéma ou d'un conservatoire d'écriture reconnu par la SACD.

Vous devez joindre une copie de votre justificatif de stage de fin d'études ou de votre diplôme, certifiée conforme par l'établissement concerné. (voir liste des établissements page 8)

Si l'établissement ne figure pas sur la liste, il peut être validé par le Conseil d'Administration à votre demande. Contactez le Pôle Auteurs.

• **remplir les pages 1, 2, 4, 5, 6 de l'acte d'adhésion**

3 / Vous êtes l'héritier-e d'un auteur décédé, non membre de la SACD de son vivant, dont l'œuvre va être représentée ou diffusée.

Vous devez joindre un acte de notoriété précisant le nom des héritiers de l'auteur. Ce document est fourni par le notaire chargé de la succession ou, à défaut, par le Tribunal d'instance (il convient de s'adresser au Tribunal d'instance du lieu de décès avec deux témoins et de présenter le livret de famille ainsi qu'un acte de décès).

L'acte d'adhésion doit être rempli par une seule personne. Dans le cadre d'une succession multiple, les héritiers doivent désigner un mandataire et chacun d'entre eux remplir une procuration.

Contactez le Pôle Auteurs.

• **remplir les pages 2, 3, 4, 5, 6 de l'acte d'adhésion**

4 / Vous êtes parrainé-e par deux auteurs membres de la SACD ayant le grade de sociétaire.

Votre adhésion est subordonnée à la transmission de l'original de la recommandation écrite de vos deux parrains attestant votre qualité d'auteur d'œuvres relevant du répertoire de la SACD. Le répertoire de vos parrains peut être différent du vôtre.

Contactez le Pôle Auteurs.

• **remplir les pages 1, 2, 4, 5, 6 de l'acte d'adhésion**

Vous êtes cessionnaire, reportez-vous au formulaire d'adhésion prévu à cet effet.

Contactez le Pôle Auteurs-Utilisateurs

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE ACTE D'ADHÉSION

- la photocopie de votre carte d'identité (recto verso), ou celle de votre passeport (les pages qui donnent votre état civil, votre nationalité, la date d'expiration et l'autorité qui l'a délivré). Le permis de conduire n'est pas accepté.
- le règlement de votre part sociale d'un montant de 48€ à régler par chèque établi à l'ordre de la SACD.
- la photocopie de votre carte vitale.
- un relevé d'identité bancaire ou postal, pour le règlement de vos droits d'auteur.
- une photographie d'identité récente, pour l'établissement de votre carte membre.

SELON LA MOTIVATION DE VOTRE ADHÉSION

1 / Vous êtes auteur d'une œuvre créée ou en cours de création, relevant du répertoire de la SACD.

Œuvre dramatique (spectacle vivant)

- si aucune date de représentation n'est prévue, la copie de votre contrat de commande à l'écriture ou de votre contrat particulier de représentation.

Œuvre audiovisuelle

- la copie de votre contrat de cession des droits.

2 / Vous êtes en stage de fin d'études ou diplômé-e d'une école audiovisuelle, de cinéma ou d'un conservatoire d'écriture reconnu par la SACD.

- la copie de votre justificatif de stage de fin d'études ou de votre diplôme.

3 / Vous êtes l'héritier-e d'un auteur décédé, non membre de la SACD de son vivant, dont l'œuvre va être représentée ou diffusée.

- un acte de notoriété et une procuration (dans le cadre des successions multiples).

4 / Vous êtes parrainé-e par deux auteurs membres de la SACD ayant le grade de sociétaire.

- la recommandation écrite de vos deux parrains.

ÉTAT CIVIL

Cette rubrique concerne uniquement la personne qui adhère à la SACD. Elle doit être remplie conformément à la pièce d'identité. Dans le cas d'une succession, l'héritier unique ou le mandataire est concerné.

Le nom d'usage, qui ne remplace en aucun cas le nom de famille figurant sur l'acte de naissance, peut être utilisé dans tous les actes de la vie quotidienne. Les personnes mariées peuvent choisir comme nom d'usage, soit le nom de leur conjoint uniquement, soit leur propre nom accolé à celui de leur conjoint dans l'ordre souhaité. Pour les personnes majeures non mariées, il s'agit de leur nom de famille accolé à celui de l'autre parent dans l'ordre souhaité.

ADRESSE POSTALE

Vous devez remplir cette partie si elle est différente de l'adresse fiscale.

ADRESSE FISCALE

Cette rubrique est à remplir impérativement. Elle correspond à l'adresse à laquelle vous êtes domicilié-e pour la déclaration fiscale de vos revenus.

Si vous résidez fiscalement à l'étranger, il conviendra de nous faire parvenir une attestation de l'administration fiscale du pays de votre domiciliation (ce document devra nous être adressé chaque année).

APPORT

L'ADHÉSION EST LE CONTRAT PAR LEQUEL UN AUTEUR OU UN AYANT DROIT CONFIE LA GESTION DE SES ŒUVRES À LA SACD, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ.

Par cet acte, vous faites apport à la SACD, pour les territoires que vous choisissez, des droits visés à l'article 1-II des statuts, c'est à dire :

- la gérance des droits d'adaptation et de représentation dramatique,
- le droit d'autoriser ou d'interdire la communication au public par un procédé quelconque, autre que la représentation dramatique, ainsi que la reproduction par tous les procédés, l'utilisation à des fins publicitaires ou commerciales des œuvres.

La retenue statutaire constitue la principale contribution des auteurs au financement de la gestion de la SACD qui fonctionne selon le principe de la mutualisation. Elle correspond à une retenue sur les droits dont le montant varie selon les répertoires, la nature des droits perçus, leur origine et l'apport que vous choisissez de faire à la SACD.

Vous avez le choix de fractionner votre apport à la SACD en le limitant aux œuvres d'un seul répertoire, mais sachez que dans ce cas, le montant de la retenue statutaire est majoré, et a donc une incidence financière non négligeable sur vos droits (le choix de la limitation territoriale n'a pas d'impact sur le montant de la retenue statutaire).

Même si vous créez aujourd'hui pour l'audiovisuel ou le spectacle vivant, vous pouvez adhérer à la SACD pour l'ensemble des répertoires gérés par elle.

RETENUE STATUTAIRE

A- Retenue statutaire sur les droits liés aux exploitations de vos œuvres dramatiques (spectacle vivant)

(*) Les taux généraux de 9% et 13% sont réduits lorsque les droits sont perçus par une autre Société en application de contrats de réciprocité.

LIEUX D'EXPLOITATION DE L'ŒUVRE	APPORT SUR L'ENSEMBLE DES RÉPERTOIRES	LIMITATION AU SEUL RÉPERTOIRE DRAMATIQUE
Paris	9 %	10,5 %
Province, DOM-TOM, Belgique, Monaco	13 %	15 %
Etranger (*)	7 %	8 %

en % du montant des droits bruts

Le prélèvement spécifique de 0,50 %

Un prélèvement spécifique de 0,50 % vous est appliqué en amont de la répartition et donc avant le décompte des retenues statutaires ci-dessus, à tous les droits encaissés par la SACD à compter du 1er juillet 2007.

B- Retenue statutaire sur les droits liés aux exploitations de vos œuvres audiovisuelles

Ressource de la SACD définie à l'Article 11 des statuts, la retenue dite pour cette raison "statutaire" constitue la principale contribution des auteurs au financement de la gestion de la société.

Elle varie selon les répertoires, la nature des droits perçus et leur origine.

RETENUES STATUTAIRES SUR DROITS

1 De source France :

TYPE DE DROITS	APPORT SUR L'ENSEMBLE DES RÉPERTOIRES	LIMITATION AU SEUL RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL
Droits de diffusion (1)	11 %	13 %
Droits de diffusion (2)	10,60 %	12,50 %
Droits dérivés	11 %	13 %
Copie privée	11 %	11 %
Vidéogrammes	3 %	3,5 %
Phonogrammes	3 %	3,5 %

en % du montant des droits bruts

(1) Ces taux sont appliqués jusqu'aux diffusions du 31/12/2012.

(2) Le Conseil d'Administration a adopté le 20/06/2013, un nouveau taux de prélèvement de retenue statutaire qui s'applique à compter des diffusions du 01/01/2013.

2 De source Belgique, Luxembourg, Canada, Maroc :

TYPE DE DROITS	APPORT SUR L'ENSEMBLE DES RÉPERTOIRES	LIMITATION AU SEUL RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL
Droits de diffusion	11 %	13 %
Droits dérivés	11 %	13 %
Copie privée	11 %	13 %
Vidéogrammes	3 %	3,5 %
Phonogrammes	3 %	3,5 %

en % du montant des droits bruts

3 De sources autres (contrats de réciprocité) :

TYPE DE DROITS	APPORT SUR L'ENSEMBLE DES RÉPERTOIRES	LIMITATION AU SEUL RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL
Droits de diffusion (1)	7 %	8 %
Copie privée (1)	7 %	8 %
Prêt (1)	7 %	8 %

en % du montant des droits bruts

(1) Le taux général de 11 % est réduit lorsque les droits sont perçus par une autre société (droits découlant de contrats de réciprocité avec les sociétés étrangères).

RETENUES SUR CONTRATS (CONTRATS PARTICULIERS)

TYPE DE DROITS	APPORT SUR L'ENSEMBLE DES RÉPERTOIRES	LIMITATION AU SEUL RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL
RADIO FRANCE (1)	2,5 %	2,5 %
TV/CINE (1)	10 %	10 %

en % du montant des droits bruts

(1) Des taux spéciaux sont appliqués sur les primes et à valoir perçus en applications des contrats particuliers.

Le prélèvement spécifique de 0,50 %

Un prélèvement spécifique de 0,50 % vous est appliqué en amont de la répartition et donc avant le décompte des retenues statutaires ci-dessus, à tous les droits encaissés par la SACD à compter du 1er juillet 2007.

MANDAT AMATEUR POUR LE SPECTACLE VIVANT

Ce mandat vous permet de confier à la SACD la possibilité de délivrer seule, après avoir vérifié qu'aucun contrat exclusif n'y fait obstacle, les autorisations de représentation dans le secteur « amateur » aux conditions notamment tarifaires négociées par la Société dans les traités généraux signés avec les entreprises concernées ou, à défaut, aux conditions générales.

La définition de la notion « amateur » figure à l'article 12 du règlement général comme suit :

On entend par « amateurs », les groupements dont les membres ne reçoivent aucune rémunération au titre des représentations données et exercent cette activité en dehors de leur temps professionnel et familial.

L'intérêt de ce mandat est d'éviter que ces compagnies renoncent à leurs projets, faute d'avoir obtenu l'autorisation à temps. Il permet de réduire les délais de traitement des demandes d'autorisation, de percevoir les droits plus rapidement et de maintenir les échéances de répartition.

Le mandat n'est pas obligatoire. Sans mandat confié à la SACD, vous serez interrogé-e pour autoriser au cas par cas les exploitations Amateurs de vos œuvres selon les modalités prévues à l'article 12 du Règlement général : les demandes d'autorisation vous seront adressées et vous disposerez d'un mois pour autoriser les représentations (le cas échéant en demandant des conditions supérieures à celles qui vous seront proposées) ou pour interdire les représentations. L'absence de réponse de votre part à l'issue de ce délai vaudra autorisation de votre part aux conditions proposées, sous réserve de votre droit moral.

A défaut de mandat confié à la SACD, la retenue statutaire sera multipliée par deux, compte tenu des frais de traitement occasionnés.

COÛT DE VOTRE ADHÉSION

DROIT D'ENTRÉE

Au moment de votre adhésion, vous devenez associé(e) de la SACD en achetant une part sociale. Le montant de la part sociale est fixé chaque année par le Conseil d'Administration, il est de **48€**.

Des facilités de paiement ont été accordées aux étudiants, sur décision du Conseil d'Administration. Désormais, ils peuvent adhérer sans acquitter immédiatement le montant de la part sociale qui sera alors déduit des premiers droits d'auteur qu'ils percevront au titre de la représentation ou de la diffusion à venir de leur œuvre.

COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle, prévue par les statuts de la SACD (article XI), constitue l'une des ressources de la Société. Elle permet de financer les nombreux services qui vous sont proposés, indépendamment de la perception et de la répartition de vos droits : aides et renseignements sociaux, consultations juridiques et fiscales, défense professionnelle, accès à la Maison des Auteurs, établissement d'une carte de membre qui vous permet de bénéficier d'un certain nombre de réductions (voyages, abonnements à des revues spécialisées, places de spectacles, sport...).

La cotisation est due à partir de l'année civile qui suit l'année de votre adhésion. Son montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration, il est de 40€.

La cotisation est prélevée automatiquement sur les premiers droits qui vous sont versés au cours de l'année. Si aucun droit ne vous a été versé à l'occasion des répartitions de janvier à avril, un appel de cotisation vous sera envoyé. Le règlement peut être effectué par chèque ou virement.

ÉCOLES

SPECTACLE VIVANT, AUDIOVISUEL, CINÉMA, CRÉATION INTERACTIVE ET CONSERVATOIRES D'ÉCRITURE RECONNUS PAR LA SACD (Cette liste est indicative. Consultez la liste actualisée sur le site www.sacd.fr)

SPECTACLE VIVANT

Académie Nationale Contemporaine des Arts du Cirque - Annie Fratellini (ANCAC)
Académie Equestre (Bartabas)
Centre Chorégraphique National de Montpellier (CCN de Montpellier)
Centre des Musiques Didier Lokwood (CMDL) (Centre de formation professionnelle de Jazz)
Centre National de Danse Contemporaine d'Angers (CNDC d'Angers)
Conservatoire International de la Musique (CIM)
Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD)
Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP)
Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon
Conservatoires Nationaux de Région (CNR)
École de Danse de l'Opéra National de Paris
École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT)
École Nationale Supérieure de Danse de Marseille
École Normale de Musique de Paris
École Supérieure d'Art Dramatique du Théâtre National de Strasbourg (ESAD)
Écoles préparatoires aux Cours supérieurs des Arts du cirque, Noailles, Marseille, Châtellerauld, Lomme, Chambéry, Toulouse, Mougins (cursus pré-professionnel)
École Supérieure des Arts du Cirque (CNAC) et ENCR
Fondation Internationale Nadia & Lili Boulanger
Schola Cantorum (École supérieure de musique de danse et d'art dramatique)

AUDIOVISUEL

Association pour la Réalisation de Stages de Cinéma Professionnel (Arscipro)
Centre Régional de Ressources Audiovisuelles (CRRAV) Ateliers d'écriture
Conservatoire Libre du Cinéma Français (CLCF)
Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEA)
Ecole ELICIT (Université Libre de Bruxelles)
Ecole Emile Cohl
École des Gobelins à Paris
École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation (EICAR)
École La Poudrière à Valences
École des Métiers du Cinéma d'Animation à Angoulême
École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, à Paris (ENSAD)
École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, à Paris (ENSBA)
École Nationale Supérieure Louis Lumière (ENSL)
École Supérieure d'Études Cinématographiques (ESEC)
École Supérieure de l'Image, à Angoulême et à Poitiers (ESI)
École Supérieure de Réalisation Audiovisuelle (ESRA)
La femis
IMCA Provence (Institut des Métiers de la Communication Audiovisuelle de Provence)
Institut des Arts de Diffusion (IAD)
Institut d'Études Cinématographiques Côte d'Azur (Phoenix Institute)
Institut International de l'Image et du Son (IIIS)
Institut National de l'Audiovisuel (INA)
Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion (INSAS)
Supinfocom à Valenciennes
Supinfocom à Arles
Université Paris VIII
Université Paris IV

Si vous êtes en stage d'études ou titulaire d'un diplôme d'un établissement qui ne figure pas dans cette liste, vous avez la possibilité de demander de la faire reconnaître par la SACD.

PAYS DANS LESQUELS LA SACD A SIGNÉ UN CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ AVEC UNE SOCIÉTÉ D'AUTEURS

Cette liste est indicative. Consultez la liste actualisée sur le site www.sacd.fr.

Des contrats de représentation réciproque ont été signés par la SACD :

- pour le répertoire du spectacle vivant
- pour le répertoire audiovisuel

ŒUVRES DU SPECTACLE VIVANT

TERRITOIRES D'INTERVENTION DIRECTE

France, Belgique, Canada, Luxembourg, Monaco

CONTRATS DE REPRÉSENTATION RÉCIPROQUE

Europe Occidentale

Espagne - SGAE, Sociedad General de Autores y Editores - www.sgae.es

Italie - SIAE, Societa Italiana degli Autori ed Editori - www.siae.it

Portugal - SPA, Sociedade Portuguesa de Autores - www.spautores.pt

Suisse - SSA, Société Suisse des Auteurs - www.ssa.ch

Europe Centrale et Orientale

Arménie - ARMAUTHOR - www.armauthor.am

Bielorussie - NCIP, National Center of Intellectual Property

Bulgarie - TEATERAUTOR, Société Bulgare des Auteurs et Compositeurs Dramatiques

Lettonie - AKKA-LAA - www.akka-laa.lv

Lituanie - LATGA-A - www.latga.lt

Pologne - ZAIKS, Stowarzyszenie Autorow - www.zaiks.org.pl

Rép. Tchèque - DILIA, Divadelni a Literarni Agentura - www.dilia.cz

Russie - RAO, Russian Authors Society - www.rao.ru

Ukraine - UACRR, Ukrainian Agency of Copyright and Related Rights - www.uacrr.kiev.ua

Amérique Latine

Argentine - ARGENTORES, Sociedad General de Autores de la Argentina - www.argentores.org.ar

Brésil - ABRAMUS - www.abramus.org.br

Chili - ATN, Sociedad de Autores Nacionales de Teatro, Cine y Audiovisuales - www.atn.cl

Colombie - SAYCO, Sociedad de Autores y Compositores de Colombia - www.sayco.org

Mexique - SOGEM, Sociedad General de Escritores de Mexico - www.sogem.org.mx

Uruguay - AGADU, Asociación de Autores del Uruguay - www.agadu.com

Venezuela - SACVEN, Sociedad de Autores y Compositores de Venezuela - www.sacven.org

Afrique

Afrique du Sud - DALRO, Dramatic, Artistic and Literary Rights Organisation - www.dalro.co.za

Algérie - ONDA, Office National du Droit d'Auteur - www.onda.dz

Bénin, BUDEDRA, Bureau Béninois du Droit d'Auteur

Burkina Faso - BBDA, Bureau Burkinabe du Droit d'Auteur - www.bbda.bf

Congo - BCDA, Bureau Congolais du Droit d'Auteur

Côte d'Ivoire - BURIDA, Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur - www.burida.ci

Madagascar - OMDA, Office Malagasy du Droit d'Auteur - www.omda.mg

Maroc - BMDA, Bureau Marocain du Droit d'Auteur - www.bmdav.org

Rép. démocratique du Congo (ex Zaïre) - SONECA, Société Nationale des Éditeurs, Compositeurs et Auteurs

Sénégal - BSDA, Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur - www.bsda.sn

Tunisie - OTPDA, Organisme Tunisien de Protection des Droits d'Auteur

Ile Maurice - MASA, Mauritius Society of Authors - www.masa.mu

Pour de plus amples informations sur le réseau des sociétés sœurs, vous pouvez vous référer au site de la CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs) : www.cisac.org

ŒUVRES AUDIOVISUELLES ET CINÉMATOGRAPHIQUES

TERRITOIRES D'INTERVENTION DIRECTE

France, Belgique, Canada, Luxembourg, Monaco

CONTRATS DE REPRÉSENTATION RÉCIPROQUE

DROITS DE TÉLÉDIFFUSION

Argentine - ARGENTORES - www.argentores.org.ar

- DAC, Sociedad General de Directores Autores Cinematograficos y Audiovisuales de la Republica Argentina -
www.dacdirectoresdecine.org.ar

Bulgarie - FILMAUTOR - www.filmautor.org

Chili - ATN, Sociedad de Autores Nacionales de Teatro, Cine y Audiovisuales - www.atn.cl

Espagne - SGAE, Sociedad General de Autores y Editores - www.sgae.es

Estonie - EAU, Eesti Autorite Ühing - www.eau.org

Italie - Societa Italiana degli Autori ed Editori - www.siae.it

Lettonie - AKKA-LAA - www.akka-laa.lv

Maroc - BMDA, Bureau Marocain du Droit d'Auteur - www.bmdav.org

Pologne - ZAPA - www.zapa.org.pl

Suisse - SSA, Société Suisse des Auteurs - www.ssa.ch

- SUISSIMAGE - www.suissimage.ch

DROITS SECONDAIRES : RETRANSMISSION SIMULTANÉE ET INTÉGRALE PAR CÂBLE ET/OU COPIE PRIVÉE

Europe Occidentale

Allemagne - VG WORT, Verwertungsgesellschaft Wort - www.vgwort.de

- VG BILD-KUNST, Verwertungsgesellschaft Bildkunst - www.bildkunst.de

Autriche - VDFS, Verwertungsgesellschaft Dachverband Filmschaffender - www.vdfs.at

- LITERAR-MECHANA - www.literar.at

Danemark - COPY-DAN - www.copydan.dk

Espagne - SGAE, Sociedad General de Autores y Editores - www.sgae.es

Finlande - KOPIOSTO - www.kopiosto.fi

Irlande - SDCSI, Screen Directors Collecting Society of Ireland - www.sdgi.ie

Italie - SIAE, Societa Italiana degli Autori ed Editori - www.siae.it

Norvège - NORWACO - www.norwaco.no

Pays-Bas - LIRA, Literaire Rechten Auteurs - www.lira.nl

- VEVAM, Vereniging ter Exploitatie van Vertoningsrechten op Audiovisueel Materiaal - www.vevam.org

Portugal - SPA, Sociedade Portuguesa de Autores - www.spautores.pt

Royaume-Uni - ALCS, Author's Licensing and Collecting Society - www.alcs.co.uk

- DIRECTORS UK - www.directors.uk.com

Suède - COPYSWEDE - www.copyswede.se

Suisse - SSA, Société Suisse des Auteurs - www.ssa.ch

- SUISSIMAGE - www.suissimage.ch

Europe Centrale et Orientale

Bulgarie - FILMAUTOR - www.filmautor.org

Croatie - DHFR - www.dhfr.hr

Estonie - EAU - Eesti Autorite Ühing - www.eau.org

Hongrie - FILMJUS - www.filmjus.hu

Lettonie - AKKA-LAA - www.akka-laa.lv

Lituanie - LATGA-A - www.latga.lt

Pologne - ZAPA - www.zapa.org.pl

Turquie - SETEM

Rép. Slovaque - LITA - www.lita.sk

Rép. Tchèque - DILIA - www.dilia.cz

Amérique Latine

Argentine - ARGENTORES, Sociedad General de Autores de la Argentina - www.argentores.org.ar
- DAC, Sociedad General de Directores Autores Cinematograficos y Audiovisuales de la Republica Argentina -
www.dacdirectoresdecine.org.ar
Chili - ATN, Sociedad de Autores Nacionales de Teatro, Cine y Audiovisuales - www.atn.cl
Mexique - DIRECTORES, Sociedad Mexicana de Directores-Realizadores de Cine, Radio y Television
- SOGEM, Sociedad General de Escritores de Mexico - www.sogem.org.mx

Asie - Pacifique

Japon - WGJ, Writers' Guild of Japan
Australie - AWGACS, Australian Writers Guild Authorship Collecting Society
- ASDACS, Australian Screen Directors Authorship Collecting Society - www.adg.org.au

Moyen-Orient

Israël - TALI

Afrique

Afrique du Sud - DALRO, Dramatic, Artistic and Literary Rights Organisation - www.dalro.co.za
Bénin, BUDEDRA, Bureau Béninois du Droit d'Auteur
Burkina Faso - BBDA, Bureau Burkinabe du Droit d'Auteur - www.bbda.bf
Côte d'Ivoire - BURIDA, Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur - www.burida.ci
Sénégal - BSDA, Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur - www.bsda.sn
Ile Maurice - MASA, Mauritius Society of Authors - www.masa.mu
(à l'exception des œuvres cinématographiques)

Pour de plus amples informations sur le réseau des sociétés sœurs, vous pouvez vous référer au site de la CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs) : www.cisac.org

FRANCE

11^{bis}, rue Ballu, 75009 Paris – France
tél. +33 (0)1 40 23 44 55 / fax +33 (0)1 45 26 74 28 – www.sacd.fr

BELGIQUE

Rue du Prince Royal, 87 – 1050 Bruxelles – Belgique
tél. +32 2 551 03 20 / fax +32 2 551 03 25 – www.sacd.be

CANADA

4446 b, Saint-Laurent, bureau 605, Montréal – Québec H2W1Z5 – Canada
tél. +1 514 738 88 77 – www.sacd.ca